

A partir du 1^{er} Février 2012

L'association Nationale des Victimes d'Injustices ANDEVI

ASSOCIATION NATIONALE DE DEFENSE DES VICTIMES D'INJUSTICES
5 rue des Jonquilles – 85590 SAINT MARS LA REORTHE
Association Loi 1901 à but non lucratif
déclarée à la Préfecture de la Vendée sous le numéro W852002940

www.andevi.info

devient

La Fédération Nationale d'Entraide aux Conducteurs FNEC

www.fnec.org

Vous souhaitez offrir à nos adhérents, une remise sur vos services, sur vos prestations ... !
Un encart publicitaire sur notre site www.fnec.org , vous est offert jusqu'à fin 2012

Pour information

L'ANDEVI au 31 décembre 2011, c'est 3400 adhérents et sympathisants sur toute la France
La mise en place pour cette année 2012, d'un réseau « Partenaires » est un plus que nous souhaitons offrir à nos adhérents.

BULLETIN « Adhésion Partenaire » 2012

Nom ou raison sociale :

Nom et prénom (personne à contacter):

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Téléphone :

Portable :

Email :

Site Internet :

Je reconnais que la « newsletter » du site et le site lui-même www.fnec.org seront les seuls moyens de communication entre moi et la FNEC.

Je ferai la démarche d'aller m'inscrire à la newsletter, en allant sur le site www.fnec.org « rubrique newsletter ». Je ferai attention pour ne pas recevoir cette newsletter dans les courriers indésirables.

Je suis informé que toutes les données recueillies par la FNEC ne sont ni vendues, ni échangées.

Je reviendrai régulièrement prendre les informations nécessaires pouvant m'intéresser.



Adhésion Partenaire :

20 €

Montant de mon adhésion :.....

20 €

Merci de nous retourner ce bulletin d'adhésion par courrier, dûment rempli accompagné du montant de votre adhésion. (Merci d'établir le chèque à l'ordre de « F.N.E.C ») Et de l'envoyer à :

F.N.E.C

5 rue des Jonquilles

85590 Saint Mars La Réorthe

Tél : 06.69.53.01.08

Signature ou tampon

Mon texte à insérer dans l'annonce :

Ou code html de ma bannière

Pourquoi adhérer à la FNEC (Fédération Nationale d'Entraide aux Conducteur) ?

- C'est permettre à la FNEC de développer ces actions ;
- C'est lui donner les moyens de ses actions ;

L'adhésion Partenaire : C'est offrir aux adhérents de la FNEC, une remise sur les services que vous proposez.

L'adhésion Partenaire : C'est un encart sur le site de la FNEC www.fnec.org . Un encart avec un lien sur votre site.

L'adhésion Partenaire : C'est aussi ma « Carte Membre » qui me fera bénéficier des avantages.

Conditions :

En adhérant, j'accepte de proposer aux adhérents de la FNEC une remise sur les services que je propose.

L'adhérent en présentant sa « Carte Membre » bénéficiera de la remise mentionnée.

Tout possesseur de la « Carte Membre » reconnaît que le **Partenaire** est en droit de demander une pièce d'identité.

Le nom et prénom de la pièce d'identité devront correspondre à la « Carte Membre » pour que la remise soit accordée.

Si en cours d'année la remise proposée venait à disparaître, j'en aviserai aussitôt la FNEC.

La remise proposée ne devra en aucun être ambiguë.

La remise doit se faire sur un service, un tarif déterminé et visible de tous sur votre site.

Votre annonce restera toute l'année 2012. Pour la modifier ou la supprimer. Il vous suffira de nous contacter par mail à fnec@sfr.fr en rappelant sa référence.

Je reconnais que la FNEC n'a pas d'obligation de résultat.

Je recevrai aussi ma « Carte Membre » de la FNEC dans les plus brefs délais. Je pourrai aussi bénéficier des avantages.

Mon adhésion ne m'engage à rien d'autre, que celle de respecter la remise offerte.

Exemple annonce 1: voir modèle sur <http://www.fnec.org>

Gîte DUPONT DUPONT – 85000 Bord de Mer

Remise 5% sur tarif basse saison

Exemple annonce 2:

Restaurant DUPONT DUPONT – 85590 SAINT MARS LA REOTHE –

Remise 3% sur l'ensemble de l'addition.

Exemple annonce 3:

Garage DUPONT DUPONT – 85590 SAINT MARS LA REOTHE – Pour tout achat de 4 pneus, le montage est offert.

Ce ne sont que des exemples, libre à vous de choisir la remise.

Mais il est rappelé que la remise doit se faire sur un service, un tarif déterminé et visible de tous.

Votre annonce restera toute l'année 2012. Il vous suffira de nous contacter par mail à fnec@sfr.fr en rappelant sa référence, soit pour la modifier, soit pour la supprimer.

Le site sera actif à compter du 1^{er} février 2012. Merci de nous retourner votre bulletin d'adhésion à l'adresse indiquée.

Attention : Pas d'envoi de bulletin par Mail – Nous n'ouvrons aucune pièce jointe. Merci de votre compréhension.